



## LA PLACE DES ARTS LIBÉRAUX DANS LE CURRICULUM SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE AUX XV<sup>e</sup> ET XVI<sup>e</sup> SIÈCLES

*Hilde De Ridder-Symoens*

Notre connaissance de l'organisation de l'enseignement et des activités scolaires est fondée sur deux piliers : traités théoriques et témoignages personnels. Ces derniers sont particulièrement intéressants parce qu'ils reflètent la situation réelle de l'enseignement et montrent la relation entre les différents niveaux scolaires, relation qui est déterminée par les arts libéraux. Jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, les *septem artes liberales*<sup>1</sup> constituent la pierre angulaire de l'éducation générale des jeunes garçons. Pour différentes raisons, qui sont liées à l'infrastructure scolaire et au caractère de l'enseignement supérieur, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, les universités ont eu le quasi monopole de la transmission du savoir non-manuel. Depuis la Renaissance, les universités perdent lentement ce monopole en faveur d'autres institutions d'enseignement supérieur (académies, écoles spéciales, etc.). Une bonne connaissance des arts libéraux était considérée comme la base nécessaire et idéale pour pouvoir suivre les cours dans les facultés supérieures de théologie, de droit et de médecine. Mais les arts libéraux possédaient une finalité en soi. Ils procuraient la formation intellectuelle et la culture générale (introduction non-spécialisée dans les branches principales du savoir) de "l'intellectuel" au moyen âge et aux temps modernes. Près de trois quarts des étudiants quittaient l'université après quelques années d'études dans la seule faculté des arts, avec ou sans diplôme final (*maîtrise ès arts*).

Le bagage intellectuel exigé au moyen âge par la faculté des arts à l'entrée était limité à une connaissance du latin suffisante pour pouvoir suivre les cours universitaires. Les futurs artiens (étudiants ès arts) pouvaient apprendre la grammaire latine dans les écoles capitulaires, les écoles latines urbaines ou par des cours privés. Dans le courant du XIV<sup>e</sup>

siècle et plus encore au XVe siècle, plusieurs facultés d'arts commencèrent à organiser cet enseignement préparatoire, d'un côté pour subvenir aux déficiences manifestes des *novicii*, d'un autre côté pour attirer des futurs étudiants à un âge très jeune (8 à 9 ans). Ce système était, à la fin du moyen âge, le plus élaboré au sein de l'Université de Paris. Les écoliers y sont accueillis dans des pensionnats privés ou dans les collèges universitaires. Dans ces derniers, des communautés indépendantes d'écoliers-pensionnaires sont mises sur pied dès la fin du XIVe siècle. On les nomme collèges d'exercice. Une fois que le niveau de connaissances requis était atteint, les écoliers entamaient leurs études dans la faculté des arts et devenaient ainsi de vrais étudiants universitaires. Vers 1500, les collèges d'exercice introduisirent une répartition des élèves en groupes de niveau homogène, ordonnés graduellement selon le niveau de connaissances. Cette organisation "classicale" a été introduite à Paris par des anciens élèves des écoles de la Dévotion Moderne, en particulier au Collège de Montaigu par Jean Standonck (1490-1504), *alumnus* des Frères à Gouda et à Louvain. Erasme, Vives et Calvin y passèrent quelque temps. En effet, les Frères de la Vie Commune avaient, dans les anciens Pays-Bas, mis sur pied tout un réseau de pensionnats et d'écoles latines où les élèves recevaient une initiation progressive à la grammaire latine et à d'autres contenus de savoir artien. En outre, les anciens Pays-Bas n'étaient pas dépourvus d'écoles urbaines, qui étaient souvent de très bonne qualité.

Il s'ensuit que, vers 1500, les futurs artiens étaient souvent tellement bien préparés qu'ils pouvaient aisément suivre le cursus universitaire ès arts et même sauter certains cours. C'est ce que nous apprend notamment le journal de Maarten Snouckaert.

En 1567, Maarten Snouckaert, seigneur de Zomergem (près de Gand), a écrit un livre de mémoires (*memorieboek*) qui donne, outre quelques renseignements économiques, une description brève mais détaillée de sa jeunesse et de son éducation. C'est le fait que cette éducation différait peu de celle des autres garçons de son milieu bourgeois qui rend ce petit livre si intéressant. Il y a en effet peu de témoignages de ce genre pour le moyen âge et le XVIe siècle.<sup>2</sup>

Après sa naissance à Gand en 1514, Maarten Snouckaert fut confié à une nourrice pendant 15 mois. Après son retour au foyer familial, sa mère l'initia graduellement à la religion catholique. La famille Snouckaert déménagea à Bruges lorsqu'il avait trois ans. A cinq ans, on l'envoya chez un maître particulier pour y apprendre à lire, et à sept ans, il fut introduit par un autre maître à la lecture et aux premières notions de latin. Un an plus tard, en 1522, on le plaça chez un chanoine du chapitre de Sint-Donatien à Bruges, qui lui donna des cours chez lui à la maison. Maarten y apprit les rudiments de la grammaire et de la langue latines. Les livres scolaires employés étaient humanistes (une version retravaillée de la Doctrinale d'Alexandre de Villedieu par Herman van der Beek et les colloques d'Erasmus et de Peter Schade Mossellanus). Afin d'apprendre le français, Maarten et son frère, plus jeune de deux ans, furent ensuite envoyés à Lille. Ils y logèrent chez un prêtre et suivirent des cours à l'école capitulaire de 1525 à 1528. Le père Snouckaert était fâché que les garçons apprennent peu de français à Lille. Selon Maarten, c'était inévitable, puisque les élèves étaient obligés de parler le latin uniquement. A Lille, la pédagogie humaniste et les auteurs humanistes avaient également fait leur entrée dans l'école du chapitre. Après Pâques 1528, âgés respectivement 14 et 12 ans, Maarten et Willem furent envoyés à l'école renommée des Frères de la Vie Commune à Gand. En plus des cours de religion, de grammaire et de stylistique latine et grecque, on y enseignait également des matières qui appartenaient au paquet traditionnel des arts libéraux (littérature et logique).

En 1529, le père Snouckaert jugea que ses deux fils avaient acquis assez de connaissances pour commencer les études universitaires. Maarten avait alors 15 ans, Willem 13. Comme il était d'usage, le choix tomba sur l'Université de Louvain. Ils s'inscrivirent à la faculté des arts, dans la pédagogie de la Lis. Ils logèrent cependant chez des amis, et non pas dans la pédagogie de la faculté.

Comme les garçons avaient déjà appris la logique de Petrus Hispanus chez les Frères gantois, ou *Fraters*, comme ils étaient nommés, ils furent dispensés de la première année de logique. Ils purent approfondir immédiatement la physique ou philosophie naturelle, l'éthique et la

métaphysique (un an et demi d'études). Le père jugea inutile de leur faire passer les examens finaux pour obtenir la maîtrise ès arts puisque, selon lui, on trouvait "plus de maîtres que d'hommes sages dans la faculté des arts". En janvier 1531, les frères Snouckaert s'inscrivirent au Collège des Trois Langues, fondé en 1517 par Jérôme Busleiden en marge de la faculté des arts de Louvain. Ils y suivirent notamment les cours de l'humaniste Goclenius sur les oeuvres de Cicéron et du poète Lucane. En même temps, ils entamèrent les études de droit dans la faculté et en cours privé.

Malgré le fait que leur père était décédé entre-temps, les deux Snouckaert partirent en 1534 pour la France, en pérégrination académique. Se perfectionner dans la langue française était un des buts de ce voyage. Leurs tuteurs optèrent pour l'université de Poitiers, où ils n'étaient d'ailleurs pas les seuls Flamands. A côté de leurs études de droit, ils suivirent les sermons en français afin d'apprendre la langue. En raison de la menace de guerre, les frères quittèrent Poitiers après quelques mois, avec un certain nombre de concitoyens. Willem se rendit à Paris pour y étudier le grec et les mathématiques; Maarten poursuivit ses études de droit à Toulouse et Cahors. Après toute sorte de péripéties, Maarten obtint en 1539 à Toulouse son baccalauréat en droit d'abord, et tôt après sa licence. Pendant son voyage de retour, il rencontra son frère Willem à Paris. Celui-ci termina ses études par un doctorat en droit.

Ce rapport détaillé sur l'éducation scolaire des deux Flamands de la bonne bourgeoisie contient bien des éléments mentionnés plus haut. Il montre comment, à la fin du moyen âge, sous l'influence des pédagogues et professeurs humanistes, les écoles "secondaires", sans oublier les maîtres privés, ont repris une part des tâches des facultés d'arts et, par là, se sont lentement développées en un réseau scolaire homogène qui préparait à l'enseignement supérieur. Dans les pays catholiques, le système a été perfectionné par les jésuites. Dans les pays protestants, les écoles latines — *gymnasia* — se fondent sur les mêmes concepts humanistes; ils diffèrent à peine de leurs contreparties catholiques. Cette division en niveaux scolaires (primaire, secondaire, supérieur) avait des conséquences importantes pour l'enseignement dans les facultés d'arts.

Comme le niveau de connaissances des nouveaux inscrits était de plus en plus élevé, les professeurs ès arts pouvaient se consacrer à d'autres matières dans le domaine de la philologie et des lettres, de la philosophie et des sciences naturelles. Ces changements dans le contenu de l'enseignement universitaire ne se sont opérés que lentement, d'abord en Italie, puis dans les autres pays. Aux Pays-Bas certainement, les écoles latines du niveau secondaire ont plus vite emprunté la didactique et le contenu humanistes que les facultés d'arts au Nord des Alpes, Louvain inclus. De ce fait, il était possible que des jeunes Néerlandais<sup>3</sup> eussent été familiarisés avec les *studia humaniora* (les humanités) dans les écoles latines et que, par la suite, ils eussent été confrontés avec une approche scolastique (dialectique) dans les facultés d'arts à Louvain, Cologne ou Paris.

Ces changements se reflètent également dans les titres. Dans le courant du XVI<sup>e</sup> siècle, les facultés d'arts changent souvent leur noms en faculté de philosophie.

Les collèges en exercice continuaient à fonctionner. Ils gardent un certain lien avec l'université, mais ils doivent être considérés comme des "écoles secondaires". A Louvain, une école préparant à l'Université, le Collège de la Sainte-Trinité, fut installé officiellement en 1677. Bien que les élèves fussent inscrits dans la matricule universitaire, ils ne pouvaient pas être considérés comme des étudiants universitaires. A Douai, l'université appartenant aux anciens Pays-Bas jusqu'en 1677, les jésuites dirigèrent un pareil collège dans les bâtiments de l'abbaye bénédictine d'Anchin. Ils y préparèrent les écoliers à l'université et à la prêtrise.

La question qui se pose sur la place des arts libéraux dans l'enseignement, secondaire et/ou universitaire, reste très actuelle. Elle est dans le coeur des débats sur l'éducation aux Etats-Unis.<sup>4</sup> Les contenus de savoir que les Américains appellent *liberal arts* ne sont presque pas enseignés dans la *Senior High School* (élèves de 16 à 18 ans), mais dans les deux premières années du *college* ou *university* au niveau d'*undergraduate*. Après cette "éducation générale" qui aboutit au baccalauréat (BA, *bachelor in arts*), les étudiants continuent leurs études dans les *professional schools* (droit, médecine, génie civil, etc.) ou les *graduate schools*

(lettres, histoire, sciences naturelles, etc.). Cependant, une majorité des étudiants quittent le collège ou l'université après avoir obtenu le baccalauréat.<sup>5</sup> Une des raisons pour lesquelles les arts libéraux (*liberal arts*) aux Etats-Unis sont enseignés au niveau universitaire et non pas au niveau secondaire comme en Europe aujourd'hui, est une conséquence du fait que l'enseignement supérieur y fut organisé avant l'enseignement secondaire, et que ce dernier ne s'est jamais développé jusqu'au niveau européen des deux dernières classes des collèges, lycées, athénées, gymnases, etc.<sup>6</sup> Ceci, en fait, correspond jusqu'à un certain degré à la situation en Europe avant les changements qui — notamment, mais pas uniquement sous l'influence de l'humanisme — se sont opérés tout à la fin du XVe et surtout au XVIe siècle.

## Notes

1. Les sept arts libéraux, ainsi définis au haut moyen âge, regroupent toutes les disciplines qu'un homme cultivé est supposé maîtriser. Les trois premiers arts (le *trivium*) initient au langage (grammaire, rhétorique, logique ou dialectique); les quatre autres (le *quadrivium*) à la science des nombres (arithmétique, géométrie, astronomie, musique). En réalité, le *trivium* était de loin plus important dans le cursus scolaire en général.
2. Le résumé du journal qui suit est tiré de l'article suivant : P. Vandermeersch, Een uitzonderlijk egodocument : Maarten Snouckaert (1514-1569?) over zijn jeugd, zijn opvoeding, zijn studies, *Liber Amicorum Achiel De Vos* (Evergem 1989) 219-228.
3. Néerlandais considéré ici comme ressortissant des anciens Pays-Bas ou Dix-Sept Provinces (à peu près le Benelux actuel).
4. Un séjour de trois mois (printemps 1993) au 'Center for Studies in Higher Education' de l'Université de Berkeley, Californie, m'a donné l'occasion de connaître et de comprendre, ce qui n'est-pas forcément la même chose, un peu le système universitaire

américain. J'y ai été frappée par les discussions menées sur la place que la formation générale, c.-à.-d. les arts libéraux, doivent recevoir dans l'enseignement (supérieur ou secondaire). Voir à ce sujet notamment : S. Rothblatt, *The Limb of Osiris : liberal education in the English-speaking world*, in S. Rothblatt & B. Wittrock (eds.), *The European and American University since 1800 : historical and sociological essays* (Cambridge U.P. 1993).

5. D'après des chiffres récents, trois quarts parmi eux (C.A. Ottinger, *Higher Education Today : Facts in Brief*, American Council on Education. Division of Policy Analysis and Research, May 1990, p. 55).
6. M. Trow, *Comparative perspectives on British and American higher education*, in S. Rothblatt & B. Wittrock (eds.), *The European and American University since 1800 : historical and sociological essays* (Cambridge U.P. 1993), 288-289.

## Littérature

BOT, P.N.M., *Humanisme en onderwijs in Nederland* (Utrecht/ Antwerpen 1955).

COMPÈRE, M.-M., 'Les collèges de l'Université de Paris au XVI<sup>e</sup> siècle : structure institutionnelle et fonctions éducatives', in : *I collegi universitari in Europa tra il xiv e il xviii secolo*. Atti del Convegno di Studi della Commissione Internazionale per la Storia delle Università, Siena - Bologna, 16-19 maggio 1988, a cura di Domenico Maffei e Hilde De Ridder-Symoens (Milan 1990) 101-118.

DE RIDDER-SYMOENS, H., 'Onderwijs en scholingsniveau in de Nederlanden', in : *Oriëntatiecursus cultuurwetenschappen. Deel*

*I* : de Bourgondisch-Habsburgse Nederlanden, ed. by J.M.E. Worms et alii, (Open Universiteit, Heerlen 1992) 186-209.

GRAFTON, A. & JARDINE, L., *From Humanism to the Humanities : Education and the Liberal Arts in Fifteenth- and Sixteenth-Century Europe* (Cambridge, Mass. 1986).

KIMBALL, B.A., *Orators and Philosophers. A History of the Idea of Liberal Education* (New York/London 1986).

LEFF, G., 'The Faculty of Arts. 1. The *Trivium* and the Three Philosophies', in : *A History of the University in Europe. Volume 1 : Universities in the Middle Ages*, ed. by H. De Ridder-Symoens, general ed. W. Rüegg (Cambridge 1992) 307-336.

NORTH, J., 'The Faculty of Arts. 2. The *Quadrivium*', in : *A History of the University in Europe. Volume 1 : Universities in the Middle Ages*, ed. by H. De Ridder-Symoens, general ed. W. Rüegg (Cambridge 1992) 337-359.

POST, R.R., *The Modern Devotion. Confrontation with Reformation and Humanism* (Leiden 1968).

ROTHBLATT, S., *Tradition and Change in British Liberal Education : An Essay in History and Culture* (Londen 1976).

WEISHEIPL, J.A., 'The Place of the Liberal Arts in the University "curriculum" during the XIVth and XVth Centuries', in : *Arts libéraux et philosophie au Moyen Age. Actes du IVe Congrès de philosophie médiévale* (Paris 1969) 209-213.

WEISHEIPL, J.A., 'The Classification of the Sciences in Medieval Thought', *Mediaeval Studies*, 27 (1965) 54-90.